

Le/la chargé.e de mission communication, partenariats et dons anime la démarche de l'association dans le domaine de la communication externe et interne. Il/elle met en œuvre la stratégie de communication de l'association, dans l'objectif d'assurer la visibilité des actions de l'association, d'assurer sa promotion, notamment au service du recrutement de partenaires (publics et privés) d'adhérents et de donateurs dont il/elle s'assure du suivi et de la gestion.

Responsabilités

Applique et coordonne la politique de communication interne et externe de l'association et réalise des supports de communication de niveau régional. Il/elle anime en lien avec le directeur opérationnel les politiques adhésions et d'appel à la générosité ainsi que le développement du partenariat privé.

Missions

Stratégie de communication

- Anime la commission communication
- Participe au déploiement de la stratégie de communication de l'association tant au niveau externe qu'en interne en direction des adhérents et entre les réseaux, commissions, équipe salariée, et instances (conseil d'administration, bureau, assemblée générale)
- Participe aux relations presse en lien avec les portes paroles

Outils de communication

- Coordonne les publications et les mises à jour du site internet, assurer la présence de l'association sur les réseaux sociaux
- Coordonne la publication de la revue
- Conçoit et assure le suivi de la production de publications diverses (newsletter, bulletin, livrets, actes, rapport AG,...)
- Collecte des articles de presse, communiqués de presse, et réalise le pressbook de l'association

Stratégie d'appel à la générosité

- Est force de proposition, anime la démarche de mobilisation des financements des entreprises (partenariat, mécénats, sponsoring, prestation,...)

- Est force de proposition et anime la démarche de mobilisation des financements des particuliers (appel à don, legs...)

Vie associative

- Contribue au-delà de la mission communication à l'activité générale de l'association, notamment
- Participe à la démarche adhésion et au plaidoyer, met en œuvre des contenus rédactionnels
- Appui à l'organisation et à l'animation de l'AG et d'autres événements internes

Degré d'intégration

Le/la chargé.e de mission communication et partenariats est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du directeur opérationnel et du directeur éducatif, administratif et financier dans le cadre de leurs responsabilités respectives.

Conditions

Rattachement à la Convention collective nationale de l'animation : le/la chargé.e de mission communication est intégré(e) au groupe D – coefficient 300 de la convention.

Contrat à durée déterminée de 9 mois.

Basé à Brest avec déplacement à l'échelle régionale.